

Education prioritaire : bilan et perspectives pour repenser la justice sociale

Première partie : Note de synthèse

Introduction

La circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 (**doc1**) fait le point sur les performances des élèves, inférieures à ce qu'elles devraient être. Les écarts se creusent entre les « bons » et les « moins bons », et l'Ecole n'arrive pas à réduire ces inégalités. Elle doit pourtant garantir, à l'issue de la scolarité obligatoire, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Une synthèse concernant l'évaluation de l'éducation prioritaire en juillet 2013 (**doc 3**) met en avant le fait que les résultats attendus en matière de réduction des écarts de réussite entre l'éducation prioritaire et les autres établissements (écoles-collèges ou lycées) n'ont pas été atteints. La proportion d'élèves en difficulté a augmenté, passant de 16,6% il y a dix ans à 22,4%. Les élèves français, selon un article dans la revue *Le Monde* d'Aurélie Collas (**doc 6**) n'ont pas les compétences suffisantes pour envisager la poursuite d'études, ce qui est un handicap certain pour une insertion professionnelle. La France est tout juste dans la moyenne au classement PISA, mais est considérée comme le pays le plus inégalitaire de l'OCDE.

Quels sont les constats et le bilan que nous pouvons faire aujourd'hui sur l'éducation prioritaire et les perspectives envisagées ?

I. CONSTATS, BILAN

1. *Rappel : l'éducation prioritaire*

Chaque collège du programme ECLAIR (Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) constitue, avec les écoles de son quartier, un réseau qui partage des objectifs, des actions et des partenaires communs (**doc4**). L'éducation prioritaire concerne les établissements concentrant des difficultés sociales et scolaires. Des moyens significatifs, jugés insuffisants par la cour des comptes et l'OCDE, sont concentrés sur :

- La diminution du nombre d'élèves par classe, qui ne semble pas produire d'effet positif sur la réussite scolaire ;
- Les indemnités, considérées comme une juste rétribution pour un travail jugé plus difficile qu'ailleurs, n'ont pas permis d'attirer des professeurs
- L'accompagnement des équipes
- Une aide personnalisée en 6^e, stages de remise à niveau
- Echange de service entre enseignants des premier et second degrés ; une attention particulière est accordée au passage CM2/6^e.

L'efficacité de l'éducation prioritaire est difficile à évaluer (**doc2**) ; cependant, certains réseaux ont tout de même quelques résultats positifs, qui s'expliquent par « l'environnement de l'élève » (santé, sécurité, relation avec les parents, partenaires du quartier, personnels bienveillants et à l'écoute des élèves, travail d'équipe...).

2. **Bilan chiffré : les écarts se creusent**

La France n'a pas obtenu de bons résultats à l'enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) et bat des « records d'injustice ». L'école française peine à faire réussir tous ses élèves, surtout les enfants les moins privilégiés. Avec un score de 495 points, la France est tout juste dans la moyenne mais loin derrière les pays développés qui lui ressemblent. Les élèves en difficultés et défavorisés tirent les résultats vers le bas. En comptant les performances des élèves issus de milieux sociaux favorisés, le pays passerait de la 25^e place à la 13^e (sur 65), 33^e en comptant que les élèves les plus défavorisés.

Suite à ces résultats, il est évident que les origines sociales ont un impact fort sur la réussite scolaire. Les enfants issus de l'immigration sont deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté (presque une année de perdu lorsqu'on regarde leur score en mathématiques par exemple, moins 37 points par rapport aux autres).

L'article d'Aurélié Collas (*Revue Le Monde*) met en lumière un autre phénomène qui pourrait expliquer ces résultats médiocres en mathématiques par exemple. Les élèves seraient anxieux et manqueraient de confiance en eux ; ils se sentiraient perdus, désarmés face à un problème. Cette angoisse serait plus forte chez les élèves issus de milieux modestes et feraient preuve de moins de persévérance.

3. **Une société méritocratique**

Une interview du sociologue François Dubet sur son dernier livre *Les places et les chances* nous éclaire sur le manque de justice sociale. C'est-à-dire que pour lui, les individus sont égaux concernant l'accès à l'école qui s'est démocratisé, mais qu'ils restent inégaux quant à leur position sociale (condition de vie, revenus...). L'égalité des chances, prônée par les politiques, donne à tous les enfants la chance de se répartir, en fonction de leur mérite, dans toutes les positions sociales, mais les places sont rares et la compétition entre élèves se durcit. L'école a toujours cette fonction de sélection, et ceux qui savent qu'ils n'y arriveront pas, abandonnent. L'école récompense le mérite, ce qui peut paraître juste, mais c'est donner plus à ceux qui ont déjà, car ce sont les plus favorisés qui sont souvent les plus méritants (**doc5**). Et si on s'occupait du sort des « vaincus » ?

On retrouve des inégalités également lors par exemple de la recherche de stages en 3^e. Les « bons » établissements peuvent compter sur les parents pour trouver un stage à leurs enfants. Ils activent leur réseau de connaissances, réseau que les familles défavorisées ou les régions reculées n'ont pas (**doc7**).

4. **Des effets significatifs sur l'efficacité de l'éducation prioritaire**

Des leviers existent pour arriver à constater les effets de l'éducation prioritaire.

Dans un premier temps, il s'agit de cibler les difficultés observées (travail, comportements...) et d'agir en équipe sur ces difficultés. La bonne compréhension et la prise en charge de ces dernières, dès la maternelle auront des effets positifs sur l'élève.

Dans un deuxième temps, une école sécurisée, jouant son rôle protecteur, avec des règles claires favorise un climat scolaire propice à la mise au travail et l'épanouissement de l'élève. Une commission vie scolaire se réunit une fois par semaine pour trouver des solutions adaptées pour les élèves qui enfreignent les règles. Des actions de sécurisation et de prévention, coordonnées par le référent sécurité, en lien avec les équipes mobiles de sécurité, sont mises en place dans les établissements.

Un travail collectif, des organisations adaptées avec des professeurs supplémentaires dans les ECLAIR, une plus grande souplesse d'utilisation des horaires ainsi que la mise en œuvre de groupe de besoins homogènes provisoires auront des effets bénéfiques sur les résultats des élèves, car l'objectif est vraiment de s'adapter à leurs besoins.

II. PERSPECTIVES

1. Les ressources : humaines et financières

a) Création d'emplois et recrutement

La refondation de l'école a mis un terme aux réductions et suppressions d'emplois. Tous les départs d'enseignants seront remplacés et environ 60 000 postes vont être créés. De nouveaux postes seront également créés pour les élèves handicapés ou à besoin éducatif particulier. L'affectation des personnels expérimentés et motivés devra être encouragée. Des indemnités sont proposées aux professeurs de l'éducation prioritaire, pour un travail perçu plus difficile.

Le recrutement des personnels (enseignants, d'éducation...) est effectué par le recteur sur propositions des chefs d'établissements après publication de postes à profils. La candidature des personnels volontaires fait l'objet d'une examination attentive.

b) Formation

La mise en place de formation (initiale ou continue) aux métiers du professorat et de l'éducation permettra de faire évoluer les pratiques pédagogiques et la mise en place de pratiques pédagogiques différenciées pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle. La formation et l'accompagnement des personnels, ainsi que l'accueil des nouveaux enseignants sont une priorité (**doc9**). Les enseignants pourront par exemple, être formés à la tenue de la classe et la gestion des conflits avec les équipes mobiles de sécurité ou le référent sécurité (police ou gendarmerie).

c) Le préfet des études

Il est l'une des innovations majeures du programme ECLAIR ; un préfet des études par niveau au collège et en seconde au lycée, il met en place des suivis individualisés, renforce les liens avec l'équipe pédagogique et éducative et aussi avec les familles.

La priorité sera donnée au primaire de façon à favoriser la réussite éducative, assurer les apprentissages fondamentaux, réduire les inégalités et améliorer le climat scolaire.

Le développement du travail collectif, des organisations adaptées, des aménagements horaires en fonction des besoins des élèves sont à la pointe de l'éducation prioritaire.

2. Les pratiques professionnelles et l'innovation

« Innovation » signifie nouveauté, changement. Un processus intentionnel e transformation des pratiques, qui vise à améliorer la réussite éducative. Innover c'est mettre en pratique une nouvelle méthode, de nouveaux outils qui n'avaient pas cours auparavant. Une « pratique » désigne un acte professionnel réalisé par un personnel de l'éducation, un ensemble d'habiletés acquises par un sujet pour l'exercice de son activité (**doc9**).

Des réponses pédagogiques différenciées, en fonction des besoins des élèves, des solutions adaptées à leur situation personnelle devront être apportées aux élèves en difficulté scolaire. Il s'agit d'apporter une attention bienveillante et de mobiliser l'ensemble de l'équipe pédagogique, dans le cadre d'une cellule de veille, d'une commission vie scolaire ou encore d'un conseil pédagogique, afin de trouver des solutions pour l'élève, en excluant toute forme d'orientation précoce.

Le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel permettre aux élèves d'avoir des connaissances sur le monde économique et professionnel et ainsi pouvoir construire un projet personnel et professionnel, en ayant connaissances des formations et des métiers.

La maîtrise des langues et l'utilisation du numérique à l'Ecole sont aussi un facteur de réussite scolaire. La circulaire de rentrée de 2013 parle de « mobilité dite apprenante », c'est-à-dire que chaque élève devrait pouvoir, au moins une fois au cours de la scolarité obligatoire, bénéficier d'un séjour à l'étranger. La mobilité virtuelle sera favorisée dès le cours préparatoire.

L'innovation doit être accompagnée de nouvelles organisations et de nouvelles pratiques. Les pratiques innovantes seront impulsées, recenser, évaluer et diffuser par le Conseil National de l'Innovation pour le Réussite Educative.

Autre innovation, la commission vie scolaire qui se réunit de manière hebdomadaire avec les partenaires, pour trouver des solutions adaptées aux élèves qui n'auraient pas respectés les règles. L'aspect éducatif de la sanction est à privilégier. Grace à un travail collectif, la mise au travail des élèves doit être instaurée doit un climat serein propice au travail.

3. Dispositifs de réussite

a) Les demandes de dérogations

Beaucoup de familles font des demandes de dérogations pour éviter l'établissement de secteur. Les demandes de dérogations seront accordées que dans certaines circonstances (élèves en situation de handicap, les boursiers, le rapprochement de fratrie ou de proximité de l'établissement). Afin de garantir une mixité sociale, les demandes de dérogations font l'objet actuellement d'une réflexion. Certains établissements font l'objet d'évitement de la part des familles ; celles qui n'obtiennent la dérogation demandée, envoie souvent leurs enfants dans le privé.

b) Les internats

Les internats, toujours pour favoriser la réussite des élèves, doivent proposer l'excellence, scolaire et éducative. Ils sont accessibles prioritairement aux élèves relevant de l'éducation prioritaire. Un projet éducatif et pédagogique pour les internes doit être inclus dans les projets d'établissements.

4. Liaison Ecole-Collège

Une attention particulière est portée au passage CM2-6^e. Les liens école-collège sont à renforcer. La mise en place du conseil école-collège permet une meilleure concertation, d'avoir des projets et des objectifs communs.

5. Relations Ecole-famille

Pour un climat scolaire apaisé, il faut pouvoir compter sur la présence accrue des personnels, ainsi que des parents. Afin de renforcer les relations école-famille, il faut accorder une grande vigilance aux familles éloignées et en situation de grande précarité. Dans une perspective de co-éducation, des « espaces parents » vont être créés, des lieux dédiés aux rencontres mis à leur disposition. Des actions de soutien à la parentalité pour renforcer le partenariat seront proposées. Pour les parents en situation d'illettrisme, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme leur propose à ces adultes de se rapprocher de l'écrit, d'acquérir des compétences de base, qui leur permettra d'accéder à la culture, à l'emploi, mais aussi de pouvoir s'impliquer dans le travail scolaire de leurs enfants, de les soutenir, les suivre, et aussi de se rapprocher de l'institution scolaire. Les familles sont très largement associées à la vie de l'établissement et bénéficient en plus des « espaces parents », d'actions d'accompagnement telle que « la mallette des parents ».

6. Travail en partenariat

Le « partenariat » désigne l'ensemble des relations d'information réciproque et de travail concerté [...] afin de résoudre des problèmes identifiés... ».

Les établissements travaillent en collaboration avec les collectivités territoriales qui financent 25% de leurs budgets dans l'éducation ; la collectivité de rattachement pourrait s'associer à ces deux partenaires si elle le souhaite ; ainsi, les contrats d'objectifs des établissements deviendraient tripartites, pour une école plus performante. Ces contrats seront évalués périodiquement.

Les associations concourent également à la politique éducative. Il est donc important d'utiliser leur expertise, pour la réussite des élèves.

D'autres partenariats existent, notamment avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, en faveur des parents en situation d'illettrisme ou de grandes difficultés linguistiques (cf. partie relation école/famille), ou encore, dans le cadre d'actions de prévention, de diagnostic de sécurité, avec le référent sécurité (police ou gendarmerie) et les équipes mobiles de sécurité.

Conclusion

Les résultats de l'enquête PISA montrent que la France n'arrive pas à mener tous ses élèves à la réussite. Perçue comme ayant le système le plus inégalitaire, il devient urgent de réformer l'éducation prioritaire. La réussite scolaire est l'affaire de tous ; des perspectives d'amélioration sont proposées, notamment en termes d'effectifs, de pédagogies nouvelles adaptées aux besoins de chaque élève, de travail en partenariat, y compris avec les familles, d'accompagnement personnalisé en 6^{ème} et le renforcement des liens école-collège. Malgré cela, les élèves en difficulté sont de plus en plus en difficulté. Il faut continuer les efforts et donner plus à ceux qui en besoin.

Deuxième partie : Rôle de la vie scolaire dans la mise en œuvre de la politique d'éducation prioritaire

Introduction

La vie scolaire est le cœur de chaque établissement. Sa contribution dans la réussite éducative des élèves est indispensable. Le Conseiller Principal d'Education est un personnage central, qui, en tant que conseiller technique du chef d'établissement, joue un rôle dans la mise en place de la politique d'éducation prioritaire. Je vais m'intéresser dans cette partie, aux trois premiers points clés qui ressortent de la réflexion des assises de l'éducation prioritaire, afin de mettre en avant le rôle de la vie scolaire dans la mise en œuvre de la politique d'éducation prioritaire.

I. Travail renforcé avec les partenaires pour le traitement des difficultés

1. Objectifs

Le CPE travaille en équipe. Les partenaires sont très importants car ils sont des ressources que nous pouvons utiliser pour le traitement des difficultés.

L'objectif premier du partenariat est la mise en place d'actions collectives et cohérentes afin d'amener l'élève à la réussite, de mettre en place des dispositifs (accompagnement, PPRE...) qui lui permettront de sortir des difficultés.

Le deuxième objectif du partenariat est d'avoir un suivi de l'élève, dès la maternelle, et de bien connaître le parcours de l'élève.

Le troisième objectif est de pouvoir faire appel à des professionnels compétents sur des problématiques particulières, comme la sécurité à l'école. Le CPE est le garant de la sécurité à l'école. Sa collaboration avec les équipes mobiles de sécurité ainsi que le référent sécurité police ou gendarmerie lui permet de déléguer par exemple, des séances de prévention, la parole d'un officier ayant peut être plus d'impact sur les jeunes.

Les parents sont aussi nos partenaires les plus importants dans une perspective de co-éducation.

2. Comment ?

Lors de la commission vie scolaire ou d'une cellule de veille.

La commission vie scolaire se réunit de manière hebdomadaire avec les partenaires, pour trouver des solutions adaptées aux élèves qui n'auraient pas respectés les règles. L'aspect éducatif de la sanction est à privilégier. Grace à un travail collectif, la mise au travail des élèves doit être instaurée doit un climat serein propice au travail.

Il est indispensable d'avoir des temps de concertation, intégrés dans les emplois du temps.

Le Conseil Ecole-collège permettra d'avoir un suivi sur les élèves en difficulté et d'être vigilant au passage CM2-6^e. La mise en place d'un programme entre le collège et les écoles du secteur permettra aux différents partenaires de pouvoir se rencontrer (enseignants-professeurs des écoles-CPE-Chefs d'établissements) et d'avoir un axe de leur projet école et projet d'établissement commun.

Le CPE a une bonne connaissance de ses élèves, il a donc un rôle très important à jouer, avec le préfet des études.

Le référent sécurité au sein des établissements scolaires, avec l'aide des équipes mobiles de sécurité, est une ressource pour la prévention et la sécurité.

Des « espaces parents » vont être créés, des lieux dédiés aux rencontres seront mis à leur disposition. Des actions de soutien à la parentalité (dans le cadre de la mallette des parents par exemple) pour renforcer le partenariat seront également proposées. Le CPE, dont sa mission d'animation, participe à la mallette des parents. Personnage central de l'établissement, le CPE est l'interlocuteur privilégié des familles. Il est donc essentiel qu'il participe à ces actions de soutien, afin de renforcer le lien Ecole-famille.

II. Evolution des pratiques et organisations pédagogiques et éducatives

Avec le décret de 1989, le CPE fait son entrée en pédagogie et place l'élève au centre du système éducatif.

1. Objectifs

Les pratiques doivent évoluer et s'adapter aux besoins des élèves. Il s'agit d'apporter une attention bienveillante aux élèves en difficulté.

L'un des premiers objectifs est de s'adapter aux besoins des élèves : adapter les pratiques, les emplois du temps, accompagner les élèves en difficulté.

Le deuxième objectif est de progresser dans l'utilisation du numérique à l'école : les jeunes élèves préfèrent travailler sur outil informatique, aller rechercher eux-mêmes des informations, plutôt que suivre un cours magistral. L'utilisation du numérique permettra aux élèves handicapés ou à besoins spécifiques de pouvoir suivre les cours de chez eux, ou de récupérer des cours mis en ligne.

Le troisième objectif est de favoriser les activités sportives, artistiques ou culturelles, ainsi que la pratique d'une langue vivante étrangère en faisant un stage ou un voyage scolaire à l'étranger durant la scolarité obligatoire.

2. Comment ?

Mobiliser l'ensemble de l'équipe pédagogique, dans le cadre d'une cellule de veille, d'une commission vie scolaire ou encore d'un conseil pédagogique, afin de trouver des solutions pour l'élève, en excluant toute forme d'orientation précoce.

Le conseil pédagogique peut être utilisé pour harmoniser les pratiques des enseignants, toujours en fonction des besoins de l'élève.

L'utilisation du numérique doit être encouragée (loi d'orientation 2013). Cela nécessite une formation (initiale ou continue). Dans la gestion des absences par exemple, beaucoup d'établissements utilisent désormais des logiciels de gestion et de suivi (pronote, liberscol...). Le CPE, dans son rôle de chef de service, forme son équipe vie scolaire à l'utilisation de ces logiciels. Dans le cadre de réunions, de formations (délégués...), l'utilisation du numérique est de plus en plus fréquente.

Adapter l'emploi du temps des élèves en fonction de leurs besoins.

Le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel permettra aux élèves d'avoir des connaissances sur le monde économique et professionnel et ainsi pouvoir construire un projet personnel et professionnel, en ayant connaissances des formations et des métiers. Le CPE joue un rôle également dans l'orientation des élèves, en participant à la mise en place, avec le conseiller d'orientation psychologue, du PIODMEP.

III. Constitution d'équipes

Le CPE est responsable du service vie scolaire (circ 1982). Sous l'autorité du chef d'établissement, il peut être amené à recruter lui-même son personnel vie scolaire.

1. Objectifs

Le premier objectif, dans le recrutement sur profil, est de voir postuler des personnes motivées et volontaires, et de cibler également des compétences recherchées.

Le deuxième objectif est d'avoir une équipe aux compétences et capacités diverses, de façon à pouvoir répondre aux besoins des élèves.

2. Comment ?

La sélection du personnel se fait sur profil.

Organiser sur le temps de la demi-pension, des activités (sportives, artistiques ou culturelles), en collaboration avec des enseignants volontaires. Le CPE est responsable du temps de la demi-pension et, en tant que conseiller technique du chef d'établissement, donne son avis sur l'aménagement de l'espace.

Conclusion

La vie scolaire intervient dans tous les domaines de la vie des élèves : le travail en partenariat, essentiellement avec le personnel médico-social et d'orientation, les enseignants et la direction ; les familles, qui sont au cœur des problématiques de leurs enfants. Les assistants d'éducation sont souvent au plus près des élèves et ont une relation privilégiée avec eux. La vie scolaire intervient aussi dans l'animation éducative (activités entre midi et deux, aide et soutien aux devoirs et accompagnement personnalisé...) d'où l'importance du recrutement sur profil.